

SÉANCE DU 29 FEVRIER 2024
DÉLIBÉRATION N°2024-05

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 ET DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRE

NOMBRES DE MEMBRES				CONVOCACTION	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux présentes délibérations	Notification aux conseillers municipaux	Affichage
29	29	21	25	22/02/2024	22/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Jean BÉRARD, Maire.

Étaient également présents : Jean-Claude RUSCELLI, Daniel BOCCABELLA, Nathalie KANTE, Benoît DAGAN, Magali ROBERT, Isabelle DUCRY Adjointes au Maire ;

Ainsi que ; Odile PARRENO, Dimitri CORTES, Eva BOCCABELLA, Julien LETOFFE, Laurent MUS, Laure COMTE-BERGER, Marc DOVESI, Jean-Yves LAUGIER, Joël SERAFINI, Marie-Dominique SARRAIL, Dominique CARRIE, Jean-Luc SANCHEZ, Isabelle IBANEZ, Maryse TORT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Anthony SUBER	qui donne pouvoir à	Eva BOCCABELLA
Patricia NICOLAS	qui donne pouvoir à	Benoît DAGAN
Magali DE FUENTES	qui donne pouvoir à	Daniel BOCCABELLA
Clotilde COUDENNE	qui donne pouvoir à	Marc DOVESI
Antoine GARCIN	qui donne pouvoir à	Joël SERAFINI

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Gaëlle RICHARD
Michel PERRAND
Jean Louis TARTEVET

Secrétaire de séance :

Dimitri CORTES

- Monsieur Michel PERRAND arrive à 19 h et quitte le Conseil à 20 h 03 il ne prend part à aucune des délibérations.
- Monsieur Dominique CARRIE quitte le Conseil Municipal à 20 h il ne prend pas acte sur la délibération N°2024-05 (ROB)

Monsieur le Maire présente le rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2024 (ROB 2024), document annexé au présent projet de délibération. En effet, il convient que le Conseil Municipal prenne un vote formel, acte de l'organisation et de la tenue d'un débat sur ce ROB 2024, en séance publique.

Il est rappelé que le vote de cette délibération à intervenir ne porte pas uniquement sur le fait que ce document a bien fait l'objet d'une présentation formelle suivi d'un débat, en réunion publique du Conseil Municipal.

SUR LE RAPPORT DE Jean BERARD, Maire ;
OUI l'exposé qui précède ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024 (ROB) et de la tenue d'un débat concernant ses mêmes Orientations Budgétaires.

Pour copie conforme,

Date de publication, certifiée exécutoire le

Secrétaire de séance,
 Dimitri CORTES



Le Maire,
 Jean BERARD



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2024-05	Rapport d'un débat sur les orientations budgétaires 2024 de la Commune	Pour :	25	UNANIMITE
		Contre :	0	
		Abstention :	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication